

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-76

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents :

Conseillers représentés :

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt, le vingt-trois décembre à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 19 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet CESSION D'UNE CONCESSION PERPÉTUELLE À MR ET MME THURET

- ***Vu*** la demande de Monsieur et Madame THURET d'acquiescer une concession perpétuelle dans le Nouveau Cimetière de Freissinières
- ***Vu*** la délibération n°2014-10 du 13 janvier 2014 fixant les tarifs des concessions au cimetière

Monsieur le Maire propose de céder la concession perpétuelle n°24 située dans le Nouveau Cimetière de Freissinières à Monsieur et Madame THURET au prix de 1 000 €.

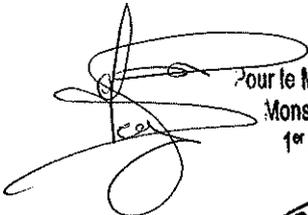
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à céder la concession perpétuelle n°24 située dans le Nouveau Cimetière de Freissinières à Monsieur et Madame THURET au prix de 1 000 €.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS**


Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.

